

# RÈGLEMENT DE JEU « L'ÉNIGME DE L'ÉTÉ »

## 1. ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par **Granny Geek SAS**, domicilié) c/o Arenas Partners, Immeuble Nice Premier A, 455 Promenade des Anglais, 06200 Nice, représentée par Florence Durif, désignée ci-après "l'Organisateur".

## 2. LOTS

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 1 x tablette

La remise du lot n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes : mineurs

## 4. FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

## 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 06/07/2021 au 29/08/2021.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra reconstituer une phrase à partir de la résolution d'énigmes proposées chaque mardi.

Le participant enverra ses coordonnées téléphoniques et la phrase complète avant le 29/08/2021 à l'adresse mail suivante : [geeks@sos-grannygeek.com](mailto:geeks@sos-grannygeek.com) ainsi que la réponse à une question subsidiaire communiquée le 24/08/2021.

## **6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Le gagnant sera désigné grâce à une phrase juste et la réponse à la question subsidiaire.

## **7. DATE ET MODALITÉS DE PUBLICATION DES RÉSULTATS**

Les résultats seront communiqués le 31/08/2021 sur notre site internet <https://www.sos-grannygeek.com>.

## **8. DONNÉES PERSONNELLES**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : <https://www.sos-grannygeek.com/privacy-policy/>

## **9. RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par mail.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.